

Conseils en matière de sécurité routière pour l'École européenne de Bruxelles



Analyse de la sécurité routière pour
le site de l'école à Uccle (Avenue du Vert Chasseur – Chaussée de Waterloo)

Addendum au rapport du 19 mai 2021

7 janvier 2022
par l'Institut Vias
Marc Broeckaert
Zoé Desmet

Table des matières

1. Contexte et méthode.....	3
2. Site scolaire : situation générale.....	4
3. Mini-audit : analyse de la sécurité routière suite à l'ouverture de l'entrée rue Opstal	5
4. Conclusion.....	10

1. Contexte et méthode

Suite aux problèmes grandissants d'(in)sécurité routière des entrées Vert Chasseur et Chaussée de Waterloo de l'école Européenne d'Uccle, la réouverture de la troisième entrée donnant sur la rue Opstal est envisagée afin de répartir au mieux les flux des élèves.

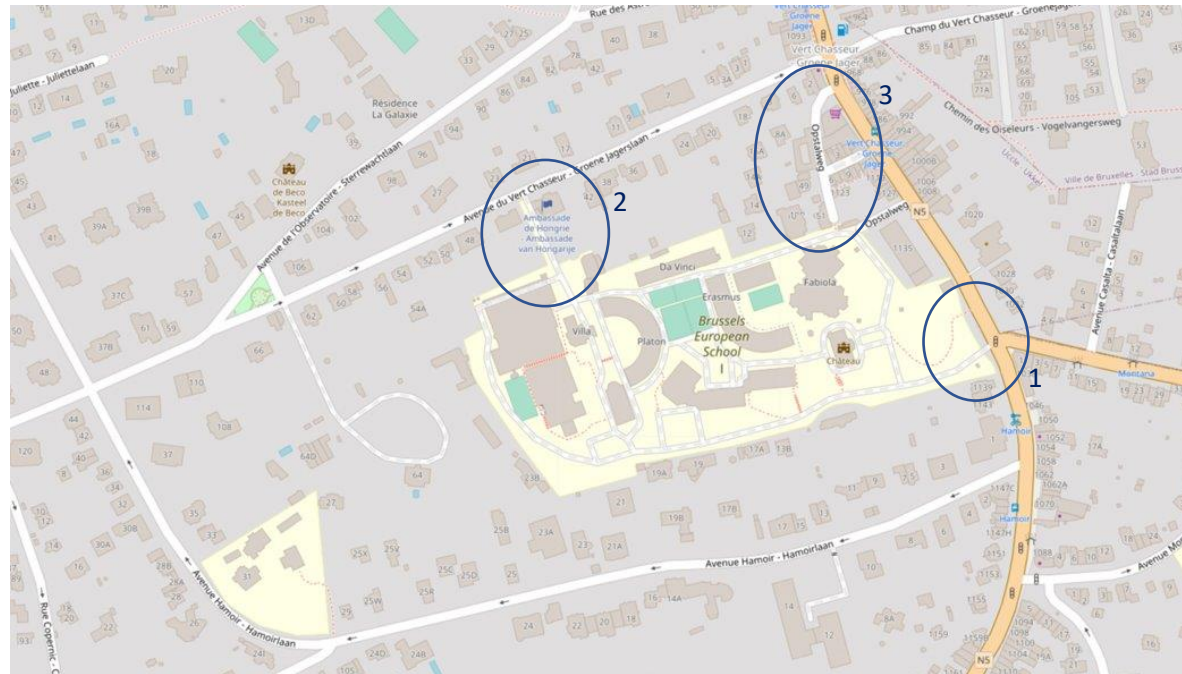
Pour ce faire, ce présent addendum est ajouté au rapport initial comprenant les observations, évaluations de risques et recommandations relatives aux deux autres entrées du site. Cet addendum prend la forme d'un mini audit et a pour objectif de vérifier l'impact de l'ouverture de cette 3^e entrée sur l'environnement routier direct, en particulier les points d'attention en matière de circulation pouvant entraîner un risque pour la sécurité routière.

L'observation du comportement ne fait en principe pas partie de la procédure mais, dans le cas présent, la situation du trafic et ses implications tiennent compte du comportement prétendu des élèves, des parents d'élèves mais également des autres usagers de la route. Une attention particulière est prêtée aux contraintes horaires scolaires, en début et en fin de journée.

Ce mini-audit se déroule en 3 étapes :

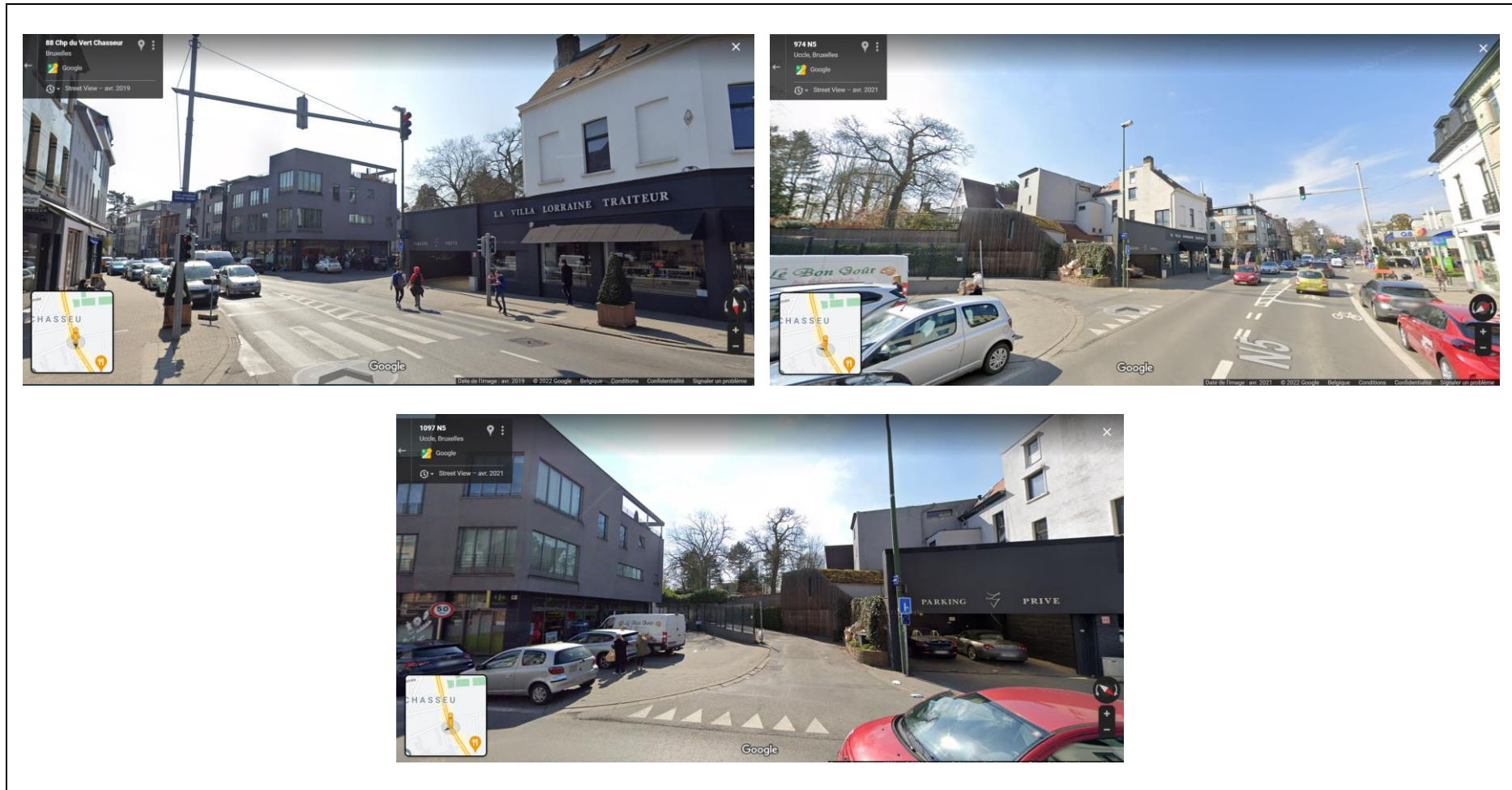
1. observation des caractéristiques pertinentes de la route et de son environnement immédiat, sur base de photos fournies par l'école et de données digitales. L'analyse a lieu dans un contexte scolaire, en semaine et aux heures de pointe
2. évaluation qualitative des risques d'accidents et conflits entre usagers
3. formulation des conclusions et recommandations

2. Site scolaire : situation générale



Le site scolaire d'Uccle se compose de trois entrées : l'entrée principale sur la chaussée de Waterloo (1), celle du Vert Chasseur (2) et celle qui nous intéresse dans le cadre de cet addendum, la rue Opstal (3).

3. Mini-audit : analyse de la sécurité routière suite à l'ouverture de l'entrée rue Opstal





Observations

La troisième entrée de l'école donne sur l'Opstalweg, une petite rue étroite sans issue débouchant sur la Chaussée de Waterloo. Il s'agit d'une entrée discrète par rapport aux deux autres. Les entrées Vert Chasseur et de la Chaussée de Waterloo sont toutes les deux à moins de 500m de cette troisième entrée.

Étant donné l'étroitesse de la rue, il est impossible de faire circuler deux voitures simultanément. Ainsi, il n'est pas concevable aux parents de déposer leurs enfants aux pieds de la grille et doivent donc le faire ailleurs que dans la rue. Par ailleurs, aux heures de pointe et en semaine, la Chaussée de Waterloo est encombrée par le trafic entraînant des difficultés à s'y réinsérer au départ de l'Opstalweg.

Le carrefour entre la Chaussée de Waterloo et l'Avenue du Vert Chasseur présente des feux tricolores ainsi que des passages piétons.

À proximité de la rue Opstal, des arrêts de bus sont présents : avant le carrefour et avant le feu tricolore venant de Longchamps et juste avant le *Carrefour Express* venant de Fort Jaco.

À la vue, il y a 3 autres adresses qui ont leur (seul) accès principal dans l'Opstalweg. La présence de ces adresses entraîne un besoin de places de stationnement. Google Streetview montre quelques voitures stationnées le long de la chaussée de l'Opstalweg, sans que cela obstrue le passage. Il y a également deux portes de garage et à côté de l'accès de l'école une petite aire de stationnement pour quelques voitures.

Actuellement l'Opstalweg est délimitée comme zone de rencontre avec le panneau F12a/b.

Le revêtement assez rudimentaire couvre le sol de plain-pied, et est conforme au statut de zone de rencontre.

Les places de stationnement ne sont pas délimitées comme l'exige le règlement. Il n'y a pas de mobilier urbain dans la ruelle.

Évaluation des risques

Le parking du *Carrefour Express* à proximité directe de l'Opstalweg risque d'être envahi par les parents en début et fin de journée scolaire. Ainsi, en plus des clients du commerce, cela peut être dangereux pour les élèves qui attendent dans les environs lors des différentes manœuvres des véhicules.

L'environnement routier complexe ne permet pas l'utilisation du vélo pour les moins de 12 ans non accompagnés.

L'ouverture de cette troisième entrée implique une réduction de vitesse au niveau de la rue Opstal sur la Chaussée de Waterloo passant d'une zone 50 à une zone scolaire de 30km/h.

Les élèves prenant les transports en commun, qu'ils viennent de Fort Jaco ou de Longchamps, doivent obligatoirement traverser la rue au passage piéton. Cela peut constituer un risque en vue de la circulation importante à ces heures.

Les dépôts des enfants (« Kiss & Ride ») au niveau de la rue Opstal peuvent entraîner des nuisances et des amplifications du trafic.

Nous partons du principe que le trafic scolaire intense, limité au début et à la fin des heures de cours, n'entrera pas en conflit avec les besoins des riverains en matière de leurs mouvements de circulation et de stationnement.

Recommandations

Afin de limiter les nuisances pour les riverains et les commerçants, cette entrée sera prévue uniquement pour les piétons et cyclistes (non-motorisés).

De plus, le panneau F12a (zone de rencontre) à l'entrée de la rue Opstal pourrait être complété par un panneau C3 (interdiction de circulation) additionné de la mention « excepté circulation locale ». Ainsi le statut de l'Opstalweg imposera les règles suivantes :

- une limitation de la vitesse à 20 km/h,
- le stationnement sur la voie publique uniquement sur les emplacements indiqués,
- priorité pour les piétons,
- accès pour les conducteurs motorisés limité aux riverains et leurs visiteurs,
- accès interdit pour les parents en voiture.



Figure 1 - panneau C3

La route de l'Opstalweg est en mauvais état et pourrait éventuellement être refaite afin de sécuriser au mieux les déplacements.

Le statut de zone de rencontre demande aussi une indication explicite des places de parking.

Une zone scolaire de 30km/h pourrait couvrir un court tronçon au niveau de la troisième entrée sur la Chaussée de Waterloo. Un agrandissement jusqu'à l'entrée principale afin d'englober les deux entrées de la Chaussée de Waterloo dans une seule zone sécurisée n'est pas approprié à cause des fonctions de cette artère importante à vitesse limitée à 50 km/h. Cela implique la création d'un abord école, qui reste très court sur la chaussée de Waterloo. Il faudra logiquement mettre des panneaux A23 et F4a/b à message variable.



Figure 2 - panneaux A23, F4a/b (dans ce cas-ci à afficher sous forme de message variable)

Il est important de limiter les « kiss & ride » clandestins qui peuvent accentuer l'effet du trafic. Afin de limiter les nuisances, il est indispensable de conscientiser les parents via une communication scolaire. Si cette conscientisation scolaire ne porte pas ses fruits, une verbalisation pourrait éventuellement être faite. Dans le cas où des « kiss & ride » non cadrés auraient lieu sur le parking du carrefour ou la voirie publique, il serait suggéré de cadrer l'activité en convertissant deux ou trois places de parkings sur la chaussée de Waterloo, à hauteur du *Carrefour Express*, en zone « kiss & ride » aux heures de pointe scolaire, par exemple, de 8h à 8h45 et de 15h à 15h45. En dehors de ces heures scolaires (à définir selon les horaires des élèves), l'interdiction de stationnement n'est pas valable et le stationnement normalement, selon les règles en vigueur.



Figure 3 – exemple de Kiss & Ride avec interdiction temporelle de stationnement à Schaerbeek, École 17. Signal E1 avec un panneau additionnel « Kiss and Ride »

Un steward ou une personne extérieure à l'école pourrait aider les élèves à traverser le carrefour et à contrôler par la même occasion les « kiss & ride » clandestins devant la rue Opstal.

4. Conclusion

L'ouverture de cette entrée uniquement pour les piétons et les cyclistes (non-motorisés) serait un pas en avant au niveau de la répartition des flux des élèves et de leur sécurité.

Cependant, un des points importants de cette entrée est de limiter au maximum les « kiss & ride » clandestins qui engendreraient des ralentissements supplémentaires dans les rues environnantes, ce que l'on cherche à tout prix à éviter. Ainsi, une personne extérieure pourrait, dans un premier temps, aider à réguler ces mouvements scolaires.